

Sommaire

- **Introduction**
- **L'édito**
- **L'invité**
- **L'actualité Pro Best**
- **L'agenda Pro Best**

***** EDITION SPECIALE FORMATION *****

Chères membres, chers membres, chères abonnées, chers abonnés, Madame, Monsieur,

Dans cette 5ème Infolettre nous parlerons de la formation, grâce à notre invitée, Madame Frédérique Tütsch, Responsable de formation et membre de la direction au Centre de Perfectionnement Interprofessionnel, qui œuvre conjointement avec Pro Best pour un développement des best practices en entreprises.

En partenariat avec  **Centre de Perfectionnement Interprofessionnel**
Interprofessionelles Weiterbildungszentrum

Dans cette 5^{ème} infolettre, vous trouverez :

- **l'édito de notre membre de comité Stéphane Rolle**, intitulé « La Santé au travail ! ». Celui-ci travaille à l'élaboration d'une politique de management de la santé dans l'entreprise .
- **l'entretien avec notre invitée, Frédérique Tütsch, Responsable de formation au Centre de Perfectionnement Interprofessionnel**, qui nous parle de la formation au sein des entreprises ou auprès des cadres et du personnel actif dans les différents domaines économiques.
- **l'actualité de Pro Best**, exposant les dernières rencontres de l'Association et les projets actuellement en cours ;
- les prochains rendez-vous de **L'agenda Pro Best** où nous espérons vous compter nombreux, notamment au Salon RH de Genève les 2 et 3 octobre prochains où nous serons présents au stand H17. Ce sera l'occasion de poser des questions aux principaux acteurs de la santé au travail en Suisse Romande.

Espérant que cette 5^{ème} infolettre suscitera à nouveau votre intérêt, nous vous adressons nos meilleures salutations et nous réjouissons de pouvoir débattre avec vous de vive voix des thèmes qui nous tiennent à coeur.

Nous cherchons des entreprises qui aimeraient soutenir notre infolettre par un don ou un sponsoring. La diffusion se fait auprès de plus de 360 personnes et ce nombre a déjà augmenté de plus de 30% entre la première infolettre et celle-ci.

Vous retrouverez ainsi votre logo ici, à côté de celui de notre premier sponsor :

MIGROS
pour-cent culturel

Pour en savoir plus sur les accords que nous proposons, veuillez nous envoyer un [email](#).

[Sommaire](#)

Edito

La santé au travail !

Comme si cela ne suffisait pas de devoir gérer les absences et les vacances des collaborateurs, les engagements, les salaires et les évaluations, je dois travailler pour 2014 à l'élaboration d'une politique de management de la santé dans l'entreprise. C'est le dernier objectif que le Management Board vient de m'attribuer.

La Santé au travail, ce n'est pas nouveau comme thème. Décrite par l'Organisation Internationale du Travail, agence spécialisée de l'ONU, qui depuis 2006 a fait se conjuguer Promotion de la santé au travail et santé au travail, cette thématique s'articule autour de 3 objectifs distincts que sont la préservation et promotion de la santé du travailleur et de sa capacité de travail; l'amélioration du milieu de travail et du travail, qui doivent être rendus favorables à la sécurité et la santé, et l'élaboration d'une organisation et d'une culture du travail qui développent la santé et la sécurité au travail.

Cette culture de la santé s'exprime, en pratique, dans les systèmes de gestion, la politique en matière de gestion du personnel, les principes de participation, les politiques de formation, et la gestion de la qualité. »

Voilà pour le texte mais comment transférer cela dans ma réalité ? Bien sur que la sécurité au travail, les conditions de travail et la protection de la santé sur le lieu de travail constituent des tâches importantes des employeurs, du reste bien souvent dévolues au responsable des ressources humaines, pauvres diables que nous sommes ! Bien sur que nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé physique et psychique des travailleurs.

Mais comment ? Pro Best m'a répondu : Forme-toi !

C'est parti !

Stéphane Rolle



Sommaire

L'invité

A l'occasion de la parution de la newsletter Pro Best, nous avons le plaisir de donner la parole à Madame Frédérique Tütsch, Responsable de formation au Centre de Perfectionnement Interprofessionnel et membre de la direction, qui œuvre conjointement avec Pro Best pour un développement des best practices en entreprises.



La Gestion de la Politique Santé en Entreprise

Pro Best (PB) : *Pouvez-vous présenter le CPI en quelques mots ?*

Centre de Perfectionnement Interprofessionnel (CPI) : Créé il y a 27 ans, le CPI est le centre de formation continue du canton de Fribourg, subordonné à la Direction de l'Economie et de l'Emploi via le Service de la formation professionnelle. Il forme quelques 2700 personnes par année et emploie 19 personnes administratives pour 10.8 EPT. Une équipe de plus de 130 formateurs sous mandats nous permet de proposer un éventail de 150 formations dans 8 domaines différents, et plus de 13'000 heures de formation par année.

PB : *Le CPI propose-t-il également une formation commerciale ?*

CPI : Effectivement, nous disposons de 3 entreprises de pratique commerciale qui nous permettent d'apprécier et d'expérimenter des situations dans un contexte authentique.

PB : *Tout cela nécessite un budget relativement important, non ?*

CPI : Nous disposons d'un budget d'environ Frs. 5'700'000.- par année

PB : *Partenaire de Pro Best depuis sa création en 2010, quel rôle joue le CPI dans la formation à proprement parler ?*

CPI : Le CPI est un acteur incontournable de la formation que ce soit au sein des entreprises ou auprès des cadres et du personnel actif dans les différents domaines économiques.

En tant qu'institut de formation, le CPI accompagne des associations professionnelles, comme Pro Best, pour la reconnaissance des formations professionnelles de type brevet et professionnelles supérieures de type diplôme.

Cela va de l'écriture des règlements et directives pour la validation auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), jusqu'à la mise en place du dispositif de formation.

Du reste, le dossier pour la reconnaissance des modules de formations continues Pro Best est en cours de reconnaissance par le SEFRI, dans l'optique d'un diplôme fédéral d'Expert en Politique Santé au Travail.

Le CPI et Pro Best sont fiers d'avoir pu ouvrir le premier module de cette formation il y a quelques semaines à peine.

PB : *Aujourd'hui, les acquis et la formation sont-ils reconnus ?*

CPI : Nous travaillons actuellement sur une concordance des compétences qui permettrait à des personnes issues des domaines des ressources humaines, du management, de la gestion de projet, de la sécurité au travail, des assurances sociales, du droit du travail ... de valider une partie de leurs acquis et de développer ce qui serait le complément pour la politique santé au travail.

PB : *Pourquoi maintenant ?*

CPI : Le taux d'absences n'est que l'un des nombreux indicateurs instaurés par l'entreprise. Il est, avec le taux de rotation (turn-over), un indicateur de la santé du personnel, et par conséquent le reflet de la santé de l'entreprise.

L'absence fréquente des collaborateurs, quelles qu'en soient les raisons, est la conséquence d'autres problèmes. Les causes sont multifactorielles et celles du stress et du burn-out sont pour une large part de la responsabilité de l'entreprise. Leurs conséquences ont des coûts directs et indirects importants, largement sous-estimés ce qui permet d'affirmer que la performance de l'entreprise toute entière en dépend.

PB : *Le capital humain est-il considéré à sa juste valeur, ou alors franchement laissé pour compte lorsque l'on parle de productivité ?*

CPI : Ces dernières années les entreprises suisses ont constamment amélioré leur productivité, au point de se trouver à la tête des indices mondiaux. Ces gains ont été obtenus par l'amélioration constante de l'outil de production, de l'informatique, de l'organisation.

Aujourd'hui l'un des derniers leviers d'amélioration de la performance reste le capital humain, qu'il y a lieu d'optimiser. Il faut tirer le meilleur parti de la gestion des RH, bien au-delà de la seule gestion et du contrôle administratif du personnel.

PB : *Comment obtenir des résultats probants ?*

CPI : La seule manière d'atteindre des résultats de manière durable et mesurable consiste dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et de promotion de la santé au poste de travail, telle que le préconise l'association suisse Pro Best.

L'appréhension des problématiques organisationnelles et psychosociales doit impérativement se faire de manière globale et systémique.

L'approche de la santé des collaborateurs passe par l'instauration de politiques RH, avec, en préalable, un audit permettant d'identifier problématiques et définir les actions prioritaires agissant en levier sur les résultats. C'est une démarche qui doit être considérée comme un projet stratégique de l'entreprise. Il s'agit d'un élément indissociable de sa politique RH et d'un investissement qui l'engage sur la durée.

Pour toutes ces raisons, la santé au travail est aussi une affaire de formation.

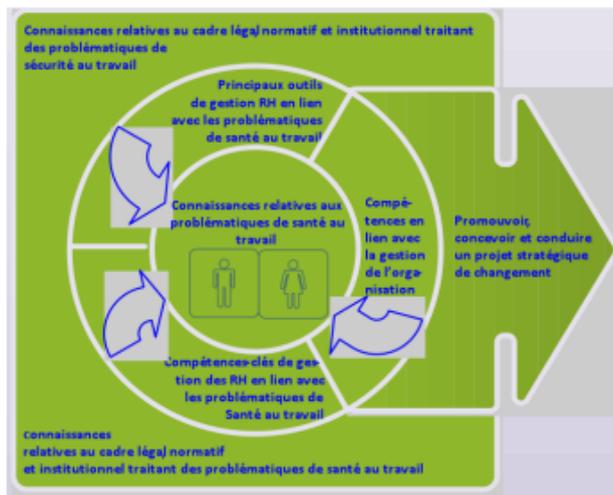
PB : Quelle solution proposez-vous à cette problématique ?

CPI : Nous travaillons à l'aide de modules ; je m'explique : les 7 modules proposés par le CPI, en partenariat avec l'association suisse Pro Best, visent l'acquisition des compétences indispensables à la mise en œuvre de la politique santé au travail de votre entreprise, politique santé qui est appelée à devenir l'un des projets stratégiques de votre futur.

Ces différents modules s'organisent autour des connaissances relatives aux problématiques de santé au travail, en touchant successivement compétences clés de gestion des RH en lien avec les problématiques de santé au travail », les principaux outils de gestion RH en lien avec les problématiques de santé au travail et les compétences en lien avec la gestion de l'organisation.

Les connaissances relatives au cadre légal, normatif et institutionnel traitant des problématiques de santé et de sécurité au travail encadrent ces quatre premiers modules. Reste la mise en œuvre de la politique santé au travail à l'aide des compétences projet permettant de promouvoir, concevoir et conduire un projet stratégique de changement de l'organisation.

Cette organisation est schématisée par la figure ci-après :



Les Actualités

Une demi-page "publi-rédactionnelle" a été offerte par le CPI dans le magazine *Affaires Publiques* spécial formation à paraître ce mois.

Affaires Publiques est le magazine de référence de l'ensemble des décideurs de la fonction publique. Sa vocation est d'aborder les thèmes qui sont au cœur de leurs préoccupations, afin de leur offrir la vision la plus large possible sur leur environnement, de se forger une opinion, de les guider dans leurs choix et de les aider à se maintenir au fait des grands défis par une information claire, précise, concise et richement illustrée.

Depuis le mois d'août dernier, Pro Best rencontre des entreprises publiques et privées en Suisse romande aux fins de promouvoir la formation et leur offrir des prestations. L'un des objectifs est de permettre le financement du projet de diplôme fédéral "d'expert/e en politique santé au travail", ainsi que celui de nos autres projets, la recherche notamment.

Nous venons volontiers vous rencontrer : [contactez-nous](#).

Petit rappel !

Pro Best est partenaire de Promotion Santé Suisse et reconnue pour conseiller les entreprises dans le cadre de Friendly Work Space®



L'Agenda

Pro Best sera au **Salon RH** les 2 et 3 octobre prochains. Venez nous rejoindre au stand H17 partagé avec le CPI. Afin d'obtenir des billets d'entrée pour le Salon RH, rendez-vous sur le site du CPI et cliquez sur "billets gratuits".

Prochains modules de formation "Politique de Santé au Travail" :

Proposés par le Centre de Perfectionnement Interprofessionnel (CPI) Les 18 et 19 octobre, 8 et 9 novembre, 23 novembre, sur le thème "**Maîtriser les compétences en lien avec la gestion de l'organisation**"

Les 10, 11, 24 et 25 janvier 2014, ainsi le 7 février 2014 sur le thème "**Exploiter les connaissances relatives au cadre légal, normatif et institutionnel traitant des problématiques de santé au travail**"

Voici les conditions pour devenir **membre de Pro Best**.

**Vous aimeriez nous soutenir et contribuer à la qualité de notre infolettre ?
Vous pouvez nous soumettre des thèmes ou des textes à diffuser.**

Cette infolettre vous a plu, n'hésitez pas à la diffuser autour de vous. Vous avez des commentaires ou suggestions, [contactez-nous](#). Vous voulez en savoir plus, allez sur notre site www.probest.ch ou contactez-nous par [email](#).